

# Procès-verbal n° 26

## de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 2 mars 2022 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

---

**Présidence :** M. Baptiste Guérin

**Excusés :** Mme et MM. Circé Barbezat-Fuchs, Yves Cosandey, Aymeric Dallinge, Julien Desarzens, Urs Wenger

**Absente :** Mme Lisa Pontiggia

---

### 1. Appel

Avec 53 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Présentation du nouveau concept de la Fête des Ecoles par M. Nicolas Croci-Torti
4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
5. Nomination d'un membre à l'Association intercommunale du stand de tir
6. Rapport des commissions
  - 6.1. Sur le préavis n° 2022/01 Futur des bâtiments communaux

Rapporteur pour la commission ordinaire *Eliane Comte*  
Rapporteur pour la commission des finances *Christoph Roesler*
  - 6.2. Sur le préavis n° 2022/02 Assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand

Rapporteur pour la commission ordinaire *Laurine Blum*  
Rapporteur pour la commission des finances *Anna Russo*
  - 6.3. Sur le préavis n° 2022/03 Réponse de la Municipalité au postulat « pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex »

Rapporteur pour la commission ordinaire *Annelise Cretton*
  - 6.4. Sur le préavis n° 2022/04 Réponse à l'initiative populaire communale « pour une taxation des déchets plus équitable »

Rapporteur pour la commission ordinaire *Fabienne Lauber*  
Rapporteur pour la commission des finances *Dario Bucci*

7. Motions, postulats, interpellations

7.1. *Motion de M. le conseiller Christophe Barbezat, du groupe Avançons-Ouverture intitulée « Pour un plan énergie et climat communal»*

7.2. *Interpellation de Mme la conseillère Carole Guérin, du groupe PAI-UDC intitulée « Et si on jardinait ? installation de quelques bacs de jardinage au village »*

7.3. *Motion de Mme la conseillère Marianne Marsden du groupe PLR intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière »*

8. Communications de la Municipalité

9. Vœux et demandes de renseignements

## 2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Il informe l'assemblée avoir reçu :

- une invitation pour assister à la course des JO de Jovian Hediger le 8 février 2022 ;
- une invitation pour la réception de Jovian Hediger à son retour de Pekin le samedi 19 février 2022.

Il a participé, le 25 février, avec la hussière, la secrétaire du conseil et le vice-président à la formation pour le système de vote électronique.

Il informe les membres du Conseil du report de la prochaine séance du conseil initialement prévue le 13 avril au 11 mai 2022.

Il adresse également les félicitations du Conseil à Christophe et Circé Barbezat pour la naissance de leur fille Eynola le 1<sup>er</sup> mars.

Il informe le Conseil que toutes les mesures en lien avec le COVID-19 sont levées.

*Arrivée de Mme Christine Blatti Villalon, ce qui porte le nombre de conseillers présents à 54.*

## 3. Présentation du nouveau concept de la Fête des Ecoles par M. Nicolas Croci-Torti

M. le Président donne la parole à M. Nicolas Croci-Torti pour la présentation du nouveau concept de la Fête des Ecoles qui se déroulera le vendredi soir 1<sup>er</sup> juillet (Fête des écoles et remise des diplômes).

Monsieur le Président remercie M. Nicolas Croci-Torti pour sa présentation.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021**

Le procès-verbal n° 25 de la séance du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **5. Nomination d'un membre à l'Association intercommunale du stand de tir**

Suite à la démission de Mme Marion Perrig, un nouveau conseiller doit être nommé.

Mme la conseillère Fabienne Lauber propose pour le groupe « Les Verts » Mme la conseillère Martine Gerber qui est élue par acclamation.

#### **6. Rapport des commissions**

##### **6.1 Sur le préavis n° 2022/01 « Futur des bâtiments communaux »**

Mme la conseillère Eliane Comte donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

M. le conseiller Christoph Roesler donne lecture du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la conseillère Annelise Cretton demande ce qu'il en est de l'Hôtel de Ville car il n'y a aucune mention dans les annexes du préavis.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise qu'il ne s'agit pas d'un oubli mais est en mesure de communiquer au Conseil les résultats. La perte annuelle (sans amortissement) est arrondie à fr. 12'000.— par année. Les détails (charges, loyers) sont à disposition en cas de besoin.

M. le conseiller Philippe Sarda remercie M. le municipal Jean-François Cossetto pour le travail accompli pour l'établissement de ce préavis mais se demande si l'argent prévu pour la réfection du Temple ne devrait pas être gardé pour des objets plus urgents tels que la construction d'un nouveau collège, faisant notamment référence aux articles de presse parus dans la semaine.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise en préambule qu'il n'a eu aucun contact avec la Presse mais souligne que dès que les préavis sont publics, la presse les reçoit au même titre. La Municipalité est consciente que la construction d'un nouveau collège est nécessaire mais sa réalisation sera définie en fonction de l'étude qui va être faite par le bureau Plarel (nombre de bâtiments, situation, mobilité, etc...), délai qu'on peut raisonnablement fixer pour la prochaine législature. Par contre les objets tels que le Temple (problématique paratonnerre et système électrique) ainsi que la Chapelle Nagelin sont prioritaires.

M. le conseiller Jean-Michel Koehler constate qu'il n'y a aucune mention par rapport à l'isolation pour l'objet du Temple.

M. le municipal Jean-François Cossetto indique que l'isolation sera évidemment traitée et fera partie du cahier des charges qui sera donné aux architectes. Des sondages ont d'ailleurs été effectués sur la toiture.

M. le syndic Alberto Cherubini relève en effet que les préavis sont envoyés à la presse en même temps que pour les conseillers. Les médias traitent le sujet avec leur déontologie, ce qu'on peut nommer la liberté de la presse. Par rapport à l'urgence de la construction du collège, il la qualifierait de l'urgence de réfléchir.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 42 oui, 10 non et une abstention

1. *d'autoriser la Municipalité à mandater des bureaux spécialisés pour l'évaluation des interventions nécessaires à la rénovation de la Chapelle de Nagelin, de la Grande salle du Parc, du Temple, de l'ancien collège des Plans-sur-Bex et pour l'étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau collège ;*
2. *d'autoriser la Municipalité, pour ce faire, à disposer d'un crédit d'étude pour la production d'un avant-projet par ouvrage et d'un devis général à +/- 15% ;*
3. *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 350'000.- ;*
4. *d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant par le débit du compte 9282.032 « réserve investissements futurs » ;*
5. *de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.*

## **6.2 Sur le préavis n° 2022/02 « Assainissement des routes de l'Alex, du Cotterd et du Stand »**

Mme la conseillère Laurine Blum donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

Mme la conseillère Anna Russo donne lecture du rapport établi pour la commission des finances.

L'entrée en matière est combattue pour vice de procédure par Mme la conseillère Gaëlle Valterio, au nom du groupe « Les Verts » qui estime que le préavis n'a pas respecté les règles du marché public (mandat d'ingénieur civil).

M. le Syndic relève que lors d'un chantier d'une certaine importance, il est d'usage d'attribuer le mandat d'ingénieur civil à tour de rôle à des bureaux de la région. Concernant cet objet, il relève que cela fait plus de deux ans que la Municipalité travaille avec le bureau Sollertia et, pour des raisons de simplification, désire poursuivre avec le suivi de chantier. Conscient que la manière de faire ne soit pas tout à fait dans les règles et que la Municipalité pourrait mériter un carton « jaune », il estime que la démarche n'est cependant

pas dénuée de bon sens. Il invite donc le conseil à ne pas refuser l'entrée en matière dudit préavis.

M. le Président ouvre le vote sur l'entrée en matière. Par 38 non, 10 oui et 4 abstentions, l'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est dès lors ouverte :

Mme la conseillère Marianne Marsden estime que la pose d'un bassin supplémentaire n'est pas nécessaire et n'a aucune utilité. Elle dépose donc un amendement pour la suppression de la dépense liée au bassin, soit une diminution de CHF 50'000.—.

M. le conseiller Philippe Sarda soutient l'amendement de Mme la conseillère Marianne Marsden argumentant que le service des monuments historiques n'est pas favorable à faire du neuf avec du vieux.

M. le conseiller Christoph Roesler estime que si le bassin n'est pas nécessaire et qu'on refuse la dépense y relative, la dépense liée à la réfection de la toiture devrait être également refusée, soit une économie de CHF 150'000.— (bassin + toiture).

M. le conseiller Jean-Michel Koehler est estomaqué du prix avancé pour la rénovation de la toiture.

M. le municipal Emmanuel Capancioni précise au conseiller Jean-Michel Koehler que la rénovation d'une œuvre protégée inscrite au registre cantonal a un prix. Le poste pour la rénovation de la toiture est une estimation dont la Municipalité s'est engagée à ne pas dépasser. Il incite cependant le Conseil à accepter le préavis tel que présenté.

M. le conseiller Christoph Roesler désire déposer un amendement pour la suppression de la dépense pour le bassin et la toiture, soit la dépense annoncée de CHF 150'000.--. M. le Président l'invite à le déposer par écrit.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise que les fontaines font partie de son dicastère (bâtiments divers) et que la réfection de la toiture fait partie du budget qui a été accepté puisque cette dernière doit être entretenue au vu de son état pitoyable (charpente). Il rassure cependant le Conseil par rapport au coût de la réfection qui sera inférieur à celui annoncé. S'agissant d'un monument faisant partie du patrimoine bellerin, il encourage le Conseil à refuser les amendements déposés.

M. le Président suspend la séance 5 minutes le temps que M. le conseiller Christoph Roesler rédige son amendement.

Mme la conseillère Anne Bielman demande si le service des monuments historiques a été consulté sur la pose du 2<sup>ème</sup> bassin.

M. le municipal Emmanuel Capancioni informe qu'à ce jour aucune démarche n'a été faite dans ce sens, ce qui sera fait en cas d'acceptation du préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle la manière dont seront mis au vote les deux amendements. En premier lieu, les deux amendements seront opposés. L'amendement qui sera soutenu sera ensuite opposé aux conclusions du préavis.

L'opposition des deux amendements amène le résultat suivant :

- L'amendement N° 1 (suppression de la dépense pour le 2<sup>ème</sup> bassin de fr. 50'000.--) est soutenu par 41 voix ;
- L'amendement N° 2 (suppression de la dépense pour le 2<sup>ème</sup> bassin et la réfection de la toiture de fr. 150'000.--) est soutenu par 3 voix.

M. le Président ouvre donc le vote de l'amendement N° 1 pour la suppression de la dépense liée au bassin.

Par 10 oui et 41 non, l'amendement est refusé.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis tel que présenté.

Le Conseil communal de Bex décide par 49 oui, 1 non et 3 abstentions

- a) *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement des routes de l'Allex, Cotterd et Stand ;*
- b) *d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 3'500'000.00 ;*
- c) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 2'260'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 113'000.00 par an ;*
- d) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 580'000.00 sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 29'000.00 par an ;*
- e) *de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 660'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 33'000.00 par an ;*
- f) *de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;*
- g) *de lever les 2 oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique de ce projet.*

### **6.3 Sur le préavis n° 2022/03 « Réponse de la Municipalité au postulat « pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex »**

Mme la conseillère Annelise Cretton donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité

- à prendre acte de la Planification Energétique Territoriale de la Municipalité ;
- à prendre acte de sa réponse au postulat « Pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la Commune de Bex » ;
- à classer ce postulat.

#### **6.4 Sur le préavis n° 2022/04 « Réponse à l'initiative populaire communale « pour une taxation des déchets plus équitables»**

M. le municipal Michael Dupertuis informe le Conseil du retrait du préavis suite à certaines négociations avec le comité d'initiative dont il fait part (voir annexe).

Mme la conseillère Carole Guérin a quelques questions en lien avec les modifications de la directive. Elle s'inquiète de comment va être organisée la distribution des sacs à poubelle et a des questions plus générales sur le report des frais sur la partie sociale et si cet aspect a été validé par le Canton.

M. le municipal Michael Dupertuis annonce que potentiellement 500 personnes pourraient bénéficier de ces mesures et devraient se présenter au guichet soit de la bourse soit du contrôle des habitants (organisation à déterminer). Sur la partie sociale, vu que la commune achète les sacs à poubelle, légalement elle est cliente de GD Chablais qui est fournisseur de ces sacs. Cela va figurer dans une charge dans les déchets mais en même temps un revenu de GD Chablais qui revient dans les comptes de la gestion des déchets. La charge finale sera au compte du social puisqu'il s'agit d'une mesure d'accompagnement (idem sacs pour les personnes de plus de 85 ans).

Il rassure également Mme la conseillère Carole Guérin sur le fait que cette nouvelle situation ne péjorera pas le compte déchets qui doit être équilibré.

Mme la conseillère Carole Guérin demande à ce que les explications sur les modifications de la directive soient annexés au PV.

## **7. Motions, postulats, interpellations**

### **7.1 Motion de M. le conseiller Christophe Barbezat du groupe Avançons-Ouverture « Pour un plan énergie et climat communal»**

M. le conseiller Christophe Barbezat lit sa motion intitulée « Pour un plan énergie et climat communal ».

A l'unanimité, la motion est jugée recevable. La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Aesane Ziegler estime qu'on se substitue à l'engagement du délégué à l'énergie qui a pour but de mener à bien toutes les actions liées au développement durable. Elle invite les conseillers à ne pas accepter cette motion.

Avec du recul, M. le conseiller Pierre Athanasiadès encourage à soutenir cette motion la jugeant utile notamment pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, éléments qui figurent à nulle part dans les stratégies communales.

Mme la conseillère Odette Dupont-Bonvin précise que ce plan énergétique et climat ne fait pas double emploi avec le développement durable et tout ce qui a déjà été entrepris. C'est une évolution du plan énergétique qui englobe dans une approche planifiée les aspects biodiversité et mobilité. Ceci se fait dans le cadre des engagements de la Suisse, signataire des accords de Paris de 2015 qui vise à lutter contre le réchauffement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Le canton de Vaud a également adopté un plan énergie et climat. Elle encourage le Conseil à soutenir cette motion qui vise à englober les projets en cours au niveau de la mobilité et la biodiversité et de les englober dans une approche planifiée en utilisant un outil mis à disposition par le Canton.

Mme la conseillère Anne Bielman demande l'avis du municipal Michael Dupertuis sur la question de la substitution du rôle du délégué à l'énergie.

M. le municipal Michael Dupertuis confirme qu'il n'y a aucune substitution au rôle du délégué à l'énergie. Cela sera à la Municipalité de répondre à cette question et comment réaliser cette mission. En faisant le rétro planning et les tâches déjà en cours, cela ne sera pas avant l'année prochaine mais personnellement c'est un sujet sur lequel il est prêt à proposer quelque chose.

Mme la conseillère Annelise Cretton s'inquiète et aimerait savoir ce que signifie la dernière phrase de la motion soit « les besoins financiers à sa réalisation »

M. le conseiller Christophe Barbezat précise que le Canton a déjà des formulaires pour les communes et soutient ce PECC. La mise en place n'est pas là pour alourdir les finances de la commune ou les tâches des employés communaux mais c'est plutôt une aide pour pouvoir avancer sur un plan climat au niveau communal. Il soulève qu'il peut attendre une année pour obtenir une réponse à cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la motion est prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude par 37 oui et 16 non.

## **7.2 Interpellation de Mme la conseillère Carole Guérin du groupe PAI-UDC «Et si on jardinait ? Installation de quelques bacs de jardinage au village»**

Mme la conseillère Carole Guérin lit le titre de son interpellation « Et si on jardinait ? Installation de quelques bacs de jardinage au village ».

Plus de 5 conseillers appuyant cette interpellation, il est procédé à la lecture de cette dernière.

M. le Syndic Alberto Cherubini propose que la Municipalité apporte une réponse lors du prochain Conseil.

### **7.3 Motion de Mme la conseillère Marianne Marsden du groupe PLR «Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière»**

Mme la conseillère Marianne Marsden lit sa motion intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière».

A l'unanimité, la motion est jugée recevable. La discussion est ouverte.

M. le municipal Daniel Hediger précise que c'est le même texte qui a été présenté devant les conseils communaux d'Aigle et Ollon et qu'il y a donc un alignement des trois communes par rapport à ces interrogations qui sont tout à fait légitimes.

Le problème de répartition des coûts devrait certes se régler à l'étage supérieur mais un point de situation est nécessaire. Après avoir donné quelques indications sur la question, il encourage donc le Conseil à accepter cette motion. Il s'approchera des trois signataires (M. Racine et M. Favre et Mme Marsden) pour établir un rapport exhaustif.

La parole n'étant plus demandée, la motion est prise en considération et renvoyée à la Municipalité pour étude à l'unanimité.

## **8. Communications de la Municipalité**

M. le Syndic nous informe que :

- par rapport à l'affaire des WC à la gare et suite à plusieurs interventions de la Municipalité, les CFF se sont engagés à aménager des toilettes d'ici la fin de l'année. Dans l'intervalle, des toilettes provisoires seront installées ;
- la saison culturelle démarre le 18 mars prochain par un concert des Beatles Factory avec la présence du chœur mixte « le Muguet ». Les réservations peuvent être effectuées directement sur le site internet de la commission culturelle. Il remercie également M. le conseiller Franco Arimondi, membre de la commission culturelle, pour ses compétences et son engagement.

M. le municipal Emmanuel Capancioni nous informe que la Commune de Bex a repris l'entretien du réseau d'eau de Lavey au 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'où la présence de véhicules communaux sur la commune de Lavey. Pour la petite histoire, une convention avait été signée en 2010.

M. le municipal Michael Dupertuis nous informe que :

- le plan d'affectation de la Grande-Fontaine (EMS) est actuellement à l'enquête. Le Conseil devra se prononcer sur ce dossier et traiter les éventuelles oppositions vraisemblablement au mois de juin prochain. Un préavis sera déposé dans ce sens. Une permanence publique, avec la présence des différents acteurs du projet, est organisée le mardi 8 mars 2022 de 18h à 20h à l'ancien stand de Vauvrise ;

- un point de situation a été effectué suite à la mise en œuvre de MobiChablais. Plus de 6300 courses ont déjà été effectuées. Après un démarrage difficile, de nettes améliorations ont été constatées notamment au niveau de la ponctualité (95% au niveau du respect des horaires). Un seul point noir reste à régler, le secteur de Chiètres ;
- une opération coup de balai en collaboration avec les écoles sera organisée le mardi 10 mai prochain (ramassage des déchets sur la commune de Bex et stands sur cette thématique).

M. le municipal Jean-François Cossetto nous fait part :

- de la pose des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du Centre Sportif du Pré-de-la-Cible sont en cours ;
- de deux dépassements (dépenses de plus 10'000.--) soit pour l'installation de WIFI au Centre Sportif du Pré-de-la-Cible pour fr. 10'677.65 (compte no 501.3141.503) ainsi que pour l'examen acoustique du Stand de Vauvrise dont le coût des équipements supplémentaires s'élèvent à fr. 14'847.50 (compte 350.3141.004).

M. le municipal Daniel Hediger nous informe que :

- les travaux de l'agrandissement de la caserne des pompiers ont débuté ;
- le trophée du Muveran (75<sup>ème</sup> édition) aura lieu le samedi 9 avril 2022 avec comme nouveauté une base résultats et presse à la Grande Salle de Bex.

Mme la municipale Carmen Dubois nous fait part de la commande de 72 chaises et 36 tables pour les classes secondaires pour un montant de fr. 38'757.10.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz nous informe de deux dépenses imprévisibles (supérieures à fr. 10'000.--), soit :

- la casse de l'UNIMOG (moyeu), dont le devis s'élève à fr. 11'500.— ;
- la réparation d'un petit véhicule dont le châssis est défectueux dont la dépense reste à chiffrer.

## **9. Vœux et demandes de renseignements**

### **10.1 Vœux et demandes**

M. le conseiller Christoph Roesler demande :

- si des travaux sont prévus pour la réfection de la route à la sortie du Chêne, direction Fenalet (hauteur du panneau de localité);
- si quelque chose a été entrepris pour éviter que des jeunes « zonent » à l'intérieur du Centre scolaire de la Servanne le soir.

Il apprécie également la tenue des conseils à la Grande-Salle ainsi que l'introduction du vote électronique. Il espère que cela va perdurer et que l'on ne va pas entrevoir un retour à l'Hôtel-de-Ville.

M. le conseiller Tristan Matile a constaté de gros problèmes de mise à jour du pilier public au Châtel-sur-Bex (notamment au niveau de l’affichage des décès qui restent plus de deux mois). Il demande si on peut régler le cas.

Mme la conseillère Annelise Cretton aimerait que la Municipalité s’approche de GastroVert pour vider les poubelles plus régulièrement.

Mme la conseillère Marianne Marsden a constaté que :

- sur l’application de la commune de Bex (pilier public), les annonces décès sont enlevées le jour même (le matin) des funérailles. Les personnes qui consulteraient l’avis au dernier moment n’ont plus les renseignements sur l’heure de la cérémonie ;
- par rapport aux transports publics, les utilisateurs ne savent pas forcément utiliser l’application ou TWINT. Cela pose un problème car les chauffeurs n’acceptent pas de cash.

M. le conseiller David Fankhauser demande si les écoles ne pourraient pas utiliser les transports publics au lieu de cars pour le ski maintenant qu’il existe une ligne directe Bex-Bretaye.

M. le conseiller Clyde Francey demande si on ne pourrait pas boire de l’eau de Bex en lieu et place de bouteilles lors des conseils.

## **10.2 Réponses de la Municipalité**

M. le Président annonce que, pour sa part, les séances vont continuer à avoir lieu à la Grande Salle. Un ajustement du règlement du conseil devrait être fait dans ce sens. Concernant les bouteilles d’eau, il comprend la remarque de M. le conseiller Francey mais pour des raisons évidentes d’organisation, il a porté son choix sur les bouteilles.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz informe que les travaux de la route cantonale « Le Chêne-Fenalet » vont débuter le 2 mai prochain (lendemain du Tour de Romandie). La traversée du Chêne (responsabilité communale) devrait s’effectuer à la fin des travaux de l’Etat, soit probablement en 2023.

M. le municipal Michael Dupertuis nous fait part du souhait des TPC pour que la majorité des courses se paient via l’application (aucun paiement cash dans le bus pour éviter des retards). Il reste la possibilité de se rendre au point I ou à la caisse existante sur la place du Marché et acquérir des cartes multi courses. Il est conscient qu’il faudra néanmoins se pencher sur des possibilités d’amélioration du système.

Concernant les poubelles Gastrovert, des passages plus réguliers ont été demandés. En cas de problème, les utilisateurs ont la possibilité d’appeler pour signaler le problème (N° sur le panneau) ou de scanner le code QR pour annoncer les éventuels problèmes.

M. le municipal Jean-François Cossetto est conscient du problème au Centre de la Servanne. C’est une situation assez complexe. Une des solutions résiderait de négocier avec les concierges (horaires décalés) afin d’avoir une présence

humaine. Des caméras sont en place mais nous sommes en attente des décisions du canton et de la préfecture pour leur utilisation.

M. le syndic a pris note des remarques au niveau du pilier public sur le site internet ainsi qu'au Châtel-sur-Bex. Il va se renseigner et, cas échéant, remédier à la situation.

Concernant les transports pour les élèves se rendant sur les pistes de ski, Mme la municipale Carmen Dubois se renseignera auprès de la Directrice qui trouve la solution du transport par bus plus simple notamment au niveau des horaires.

Tous les conseillers ayant eu réponse à leurs questions, M. le Président donne rendez-vous à l'ensemble du Conseil le 11 mai et prie les conseillers de ne pas oublier de rendre leur zappette. La séance est levée à 21h55

Au nom du Conseil communal :

Le président :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Baptiste Guérin', written in a cursive style.

Baptiste Guérin

La secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Martine Payot', written in a cursive style.

Martine Payot



## ANNEXE (retrait préavis)

Au nom de la Municipalité, je retire le préavis 2022/04 "Réponse à l'initiative populaire communale "pour une taxation des déchets plus équitable".

En effet, après la validation de ce préavis par la Municipalité, une rencontre fut organisée avec le comité d'initiative dans le but de déterminer si les mesures d'accompagnement social répondaient suffisamment au but visé par leur initiative.

Les initiants ont alors indiqué qu'ils ne retireraient pas leur initiative si des mesures sociales supplémentaires n'étaient pas mises en place.

Pour rappel, le préavis proposait de modifier la directive municipale afin d'ajouter une réduction de 50% de la taxe forfaitaire pour les personnes au bénéfice des PC AVS/AI et d'introduire un bouclier de taxation à maximum 3 taxes forfaitaires par ménage.

Les initiants voulaient eux réintroduire une taxation sur la valeur ECA des bâtiments et plafonner la taxe sur les personnes physiques à hauteur de 50.- tout en exonérant les personnes aux bénéficiaires des PC mais aussi du RI et des prestations EVAM/CSIR (Centre Social d'Intégration des Réfugiés) et d'accorder un rabais de 50% pour les personnes au bénéfice de l'AVS/AI.

Finalement, après négociation, la municipalité et le comité d'initiative sont arrivés à un consensus.

L'initiative est retirée dans le cas d'un engagement de la Municipalité à modifier sa directive de la manière suivante :

- Maintien de la remise de 50% de la taxe forfaitaire individuelle pour les personnes au bénéfice des PC AVS/AI
- Ajout d'une remise de 50% sur la taxe forfaitaire individuelle pour les personnes au bénéfice du RI et EVAM/CSIR.
- Maintien du Bouclier de taxation fixé à maximum 3 personnes par ménage
- Maintien de l'exonération pour les étudiants entre 18 et 25ans.

Pour des raisons de gestion financière, cette remise ne se fera pas sous la forme de modification de la facturation après présentation d'une attestation comme mentionné dans le préavis mais sous la forme de sacs poubelles offerts par la commune aux différents bénéficiaires.

De plus, la Municipalité a décidé d'ajouter une mesure en destination des familles en ajoutant aussi la fourniture de 50 sacs aux parents d'enfant étant dans leur deuxième année.

Ces différentes mesures d'accompagnement social auront un coût supplémentaire de l'ordre de 30'000.-. Cependant, cette manière de faire portera la charge aux comptes liés aux prestations sociales et non à la gestion des déchets. Ainsi, la commune tendra encore plus vers l'objectif d'autofinancement de la gestion de ses déchets comme souhaité par le législateur.

./..

Concrètement, cet accord ayant été finalisé ce jour, et les factures devant être envoyées pour fin mars, la Municipalité doit maintenant valider une nouvelle directive en interne puisque c'est de sa compétence puis informer la population lors de l'envoi de ce courrier des différentes possibilités d'obtenir des exemptions de leur facture ou des sacs poubelles gratuits.

Au vu du délai très bref de cette information à la population, nous ferons au mieux pour bien expliquer la situation.

Dernier point à souligner. Malgré le retrait du préavis, la Municipalité continue sur l'objectif de réduire les frais liés à la gestion des déchets urbains. La Commission de Gestion et Valorisation des Déchets est notamment source de propositions et j'espère que les mesures qui seront prises ces prochains mois ou années vous prouveront cet engagement.

Michael Dupertuis